

XXII.

Documents divers.

Extrait des délibérations de la Société de Colonisation de Québec-centre, du 2 Janvier 1872.

« Attendu qu'un certain nombre de colons belges désirent s'établir au printemps prochain dans le canton Langevin, la société de colonisation de Québec-centre N° 1 consent à mettre à leur disposition :

1° Quarante-deux lots de terre sur la réserve qui lui a été accordée par le Gouvernement dans cette localité, à la condition qu'ils remplissent les obligations ordinaires envers le Département des Terres de la Couronne.

2° La somme de Deux-cents piastres (1000 frs.) qui avait été appropriée pour l'établissement des colons Bretons ; Mr Joly (1) et les autres souscripteurs ayant consenti à cette substitution, vu que le projet de cette dernière émigration est abandonné. »

Signé : **Ph. J. Jolicoeur.**

PRÉSIDENT S. C. Q. C.

(1) Mr Joly, est seigneur de Lothinière et Député marquant dans les deux chambres : de la Province, à Québec, de la législature fédérale, à Ottawa. J'ai été heureux d'apprendre de lui, avec preuves à l'appui, que toutes ses sympathies sont pour l'œuvre de l'immigration par les Belges et par les populations limitrophes.